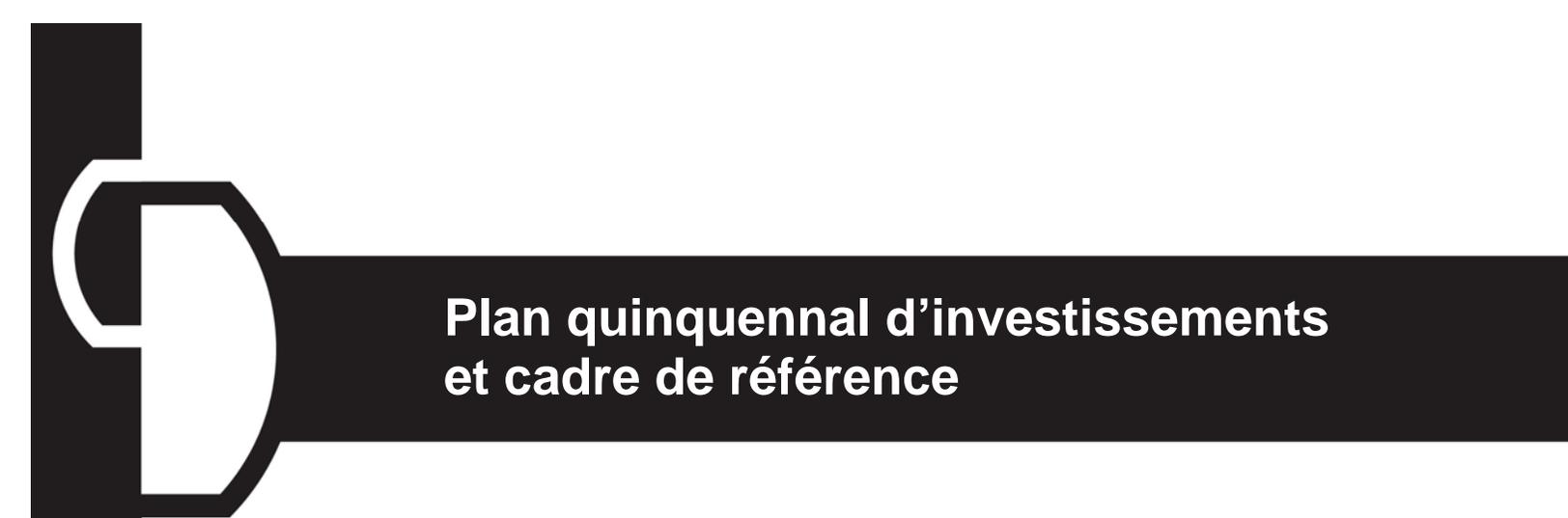




Plan quinquennal d'investissements et cadre de référence

Plan quinquennal
d'investissements universitaires
pour la période
du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2013

MAI 2009



Plan quinquennal d'investissements et cadre de référence

Plan quinquennal
d'investissements universitaires
pour la période
du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2013

MAI 2009

**Direction de l'équipement
Direction générale du financement et de l'équipement
Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 643-6524**

**ISBN 978-2-550-55597-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-55598-8 (version électronique PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2009**

**ISSN 1718-326X (version imprimée)
ISSN 1718-3278 (version électronique PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009**

AVANT-PROPOS

Le présent document comporte deux sections : le Plan quinquennal d'investissements universitaires (PQI) 2008-2013 et le cadre de référence utilisé pour le calcul des enveloppes inscrites au Plan quinquennal.

SECTION 1

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2008-2013

Le Plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2013 a été approuvé par le décret numéro 470-2009 du 22 avril 2009 et par le décret 534-2009 du 6 mai 2009.

SECTION 2

CADRE DE RÉFÉRENCE

Le cadre de référence présente les lignes directrices de l'élaboration du Plan quinquennal d'investissements universitaires, conformément au cadre normatif adopté par le comité conjoint MELS-CREPUQ en 2003*, autorisé par le Conseil du trésor le 6 avril 2004 et révisé les 28 mars 2006, 20 mars 2007 et 25 novembre 2008.

Les paramètres, les formules de calcul et les données de base utilisés pour la répartition par établissement des enveloppes autorisées sont présentés dans les tableaux qui accompagnent le cadre de référence.

* Le cadre normatif est constitué des deux documents suivants :

- *Cadre normatif des investissements universitaires, Partie 1 : Normes d'espaces*, novembre 2008.
- *Cadre normatif des investissements universitaires, Partie 2 : Normes de coût et enveloppes annuelles*, novembre 2008.

Il peut être consulté sur le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/financement/pqi-0813.pdf>.

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2008-2013

1	Annexe A Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013 Maintien des actifs et nouvelles initiatives.....	i
	Parachèvements	i
2	Annexe B Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013	ii
3	Annexe C Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013 Répartition des enveloppes normalisées réparties et ajustées et de l'enveloppe du développement des systèmes d'information pour l'année 2008-2009.....	iii
4	Annexe D Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013 Répartition de l'enveloppe autorisée pour l'ajout au parc mobilier lié à la croissance de l'effectif étudiant et du personnel, de l'enveloppe autorisée pour les corrections des allocations normalisées pour la rénovation des espaces, ainsi que de l'enveloppe autorisée pour la résorption du déficit d'entretien accumulé pour l'année 2008-2009.....	iv

SECTION 2

CADRE DE RÉFÉRENCE

1	Maintien des actifs.....	1
2	Mesure du discours sur le budget 1995-1996 Développement des systèmes d'information.....	4
3	Nouvelles initiatives	4
4	Parachèvements	5
5	Liste des tableaux	5

SECTION 1

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2008-2013

1	Annexe A Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013 Maintien des actifs et nouvelles initiatives.....	i
	Parachèvements	i
2	Annexe B Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013	ii
3	Annexe C Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013 Répartition des enveloppes normalisées réparties et ajustées et de l'enveloppe du développement des systèmes d'information pour l'année 2008-2009	iii
4	Annexe D Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013 Répartition de l'enveloppe autorisée pour l'ajout au parc mobilier lié à la croissance de l'effectif étudiant et du personnel, de l'enveloppe autorisée pour les corrections des allocations normalisées pour la rénovation des espaces, ainsi que de l'enveloppe autorisée pour la résorption du déficit d'entretien accumulé pour l'année 2008-2009	iv

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2008-2013
(en millions de dollars)

ENVELOPPES	ENGAGEMENTS PRÉVUS	DÉPENSES RÉALISÉES	DÉPENSES PRÉVUES					
			2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	PLAN 2008-2013
1. MAINTIEN DES ACTIFS								
1.1 ENVELOPPES NORMALISÉES POUR LE PARC IMMOBILIER								
1.1.1 Réaménagement	99,261	-	19,074	19,455	19,845	20,241	20,646	99,261
1.1.2 Rénovation	308,391	-	59,260	60,445	61,654	62,887	64,145	308,391
1.1.3 Rattrapage	318,337	95,000	42,916	43,774	44,650	45,543	46,454	223,337
Total partiel 1.1	725,989	95,000	121,250	123,674	126,149	128,671	131,245	630,989
1.2 BONIFICATION DE LA POLITIQUE DE MAINTIEN DES ACTIFS								
1.2.1 MAO-TIC	35,000	12,000	12,000	11,000	-	-	-	23,000
1.2.2 Correction des allocations normalisées (Rénovation des bâtiments)	92,771	14,300	15,079	15,380	15,688	16,002	16,322	78,471
Total partiel 1.2	127,771	26,300	27,079	26,380	15,688	16,002	16,322	101,471
1.3 RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ								
	353,874	-	68,000	69,360	70,747	72,162	73,605	353,874
Total partiel 1.3	353,874	-	68,000	69,360	70,747	72,162	73,605	353,874
1.4 FONDS FQRNT ¹								
	10,850	-	2,170	2,170	2,170	2,170	2,170	10,850
Total partiel 1.4	10,850	-	2,170	2,170	2,170	2,170	2,170	10,850
1.5 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE								
	15,000	-	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	15,000
Total partiel 1.5	15,000	-	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	15,000
Total 1	1 233,484	121,300	221,499	224,584	217,754	222,005	226,342	1 112,184
2. DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE ²								
	70,000	-	14,000	14,000	14,000	14,000	14,000	70,000
Total 2	70,000	-	14,000	14,000	14,000	14,000	14,000	70,000
3. NOUVELLES INITIATIVES								
3.1 AJOUTS D'ESPACE								
3.1.1 UQAT-Agrandissement à Rouyn-Noranda	4,736	-	4,736	-	-	-	-	4,736
3.1.2 UQAM-Rachat d'espaces ³	21,221	-	21,221	-	-	-	-	21,221
3.1.3 Relèvement de l'enveloppe de développement informatique pour des projets spéciaux - 1 ^{re} phase: modernisation des systèmes et des technologies de l'information de l'Université Laval	12,850	-	2,570	2,570	2,570	2,570	2,570	12,850
3.1.4 UL - Équipement spécialisé pour la formation en médecine, en pharmacie et en sciences infirmières	13,093	-	13,093	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total partiel 3.1 et 3.2	51,900	-	41,620	2,570	2,570	2,570	2,570	51,900
3.2 INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE : VIREMENT DU MDEIE								
3.2.1 FCI - Fonds des leaders	6,118	-	6,118	-	-	-	-	6,118
3.2.2 FCI - Chaires de recherche	2,594	-	2,594	-	-	-	-	2,594
3.2.3 FCI - Fonds d'innovation 4 ^e concours	0,500	-	0,500	-	-	-	-	0,500
3.2.4 FCI - Fonds de l'avant-garde	0,556	-	0,556	-	-	-	-	0,556
3.2.5 PSRv2 - McGill - Projets de l'Université McGill	8,859	-	8,859	-	-	-	-	8,859
VIREMENT DU MDEIE								
3.2.6 FCI - Fonds des leaders	13,135	-	13,135	-	-	-	-	13,135
3.2.7 FCI - Chaires de recherche	2,586	-	2,586	-	-	-	-	2,586
3.2.8 FCI - Fonds des plateformes nationales	28,788	-	28,788	-	-	-	-	28,788
3.2.9 FCI - Fonds d'innovation 4 ^e concours	(0,161)	-	(0,161)	-	-	-	-	(0,161)
3.2.10 PSRv2 - Concordia - Projets de l'Université Concordia	0,573	-	0,573	-	-	-	-	0,573
3.2.11 PSRv2 - Laval - INAF	6,536	-	6,536	-	-	-	-	6,536
Total partiel 3.3	70,084	-	70,084	-	-	-	-	70,084
3.3 PROJETS AUTOFINANCÉS ⁴								
3.3.1 UC- Pavillon Communications et Journalisme ⁵	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 HEC- Édifice 5540, avenue Louis-Colin ⁶	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 UQSS- Édifice Fleurie ⁷	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.4 UQAM - Espace occupés par la Téluc au 100, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal ⁸	-	-	-	-	-	-	-	-
Total 3	121,984	-	111,704	2,570	2,570	2,570	2,570	121,984
4. PARACHÈVEMENTS DES PROJETS AUTORISÉS AUX PQI ANTÉRIEURS								
4.1 PROJETS D'AJOUTS D'ESPACE								
4.1.1 Enveloppe 2006-2011								
4.1.1.1 Concordia - Construction École John-Molson	57,500	50,000	7,500	-	-	-	-	7,500
Montant non distribué	2,500	-	-	-	-	-	-	-
4.2.1 Enveloppe 2007-2012								
4.2.1.1 UQTR - Agrandissement du pavillon Ringuet - Phase II	3,400	1,700	1,700	-	-	-	-	1,700
4.2.1.2 INRS - Relocalisation du Centre énergie, matériaux & tél.	7,000	-	0,700	6,300	-	-	-	7,000
Total partiel 4.1	70,400	51,700	9,900	6,300	-	-	-	16,200
Total 4	70,400	51,700	9,900	6,300	-	-	-	16,200
GRAND TOTAL (1+2+3+4)	1 495,868	173,000	357,103	247,454	234,324	238,575	242,912	1 320,368

¹ FQRNT : Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (anciennement Fonds FCAR).

² Anciennement « Mesure du discours sur le budget 1995-1996 : développement des systèmes d'information ».

³ Les superficies reconnues pour le rachat d'espace de l'UQAM sont de 9 821 mètres carrés bruts.

⁴ Projet autofinancé par l'université.

⁵ Les superficies reconnues pour ces espaces de l'Université Concordia sont de 1 555 mètres carrés bruts (à compter de novembre 2006).

⁶ Les superficies reconnues pour ces espaces de HEC Montréal sont de 791 mètres carrés bruts.

⁷ Les superficies reconnues pour ces espaces du siège social de l'Université du Québec sont de 226 mètres carrés bruts.

⁸ Les superficies reconnues pour ces espaces de l'UQAM sont au total de 6187 mètres carrés bruts.

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2008-2013**DÉFINITIONS**Approbation d'un projet

Autorisation écrite de la ministre, accordée à la suite d'une demande formelle écrite d'un établissement, pour la réalisation d'un projet de construction (ou de réfection) d'un bâtiment. Cette approbation n'engage aucunement le Ministère pour le financement ultérieur d'une partie ou de l'ensemble des superficies de ce projet, au titre du maintien des actifs immobiliers et de la subvention de fonctionnement associée aux terrains et bâtiments.

Superficies autorisées d'un projet approuvé dans un plan quinquennal d'investissements universitaires

Dans le cas d'un projet subventionné au titre des nouvelles initiatives, les superficies autorisées correspondent aux superficies brutes inscrites au protocole d'entente signé entre le Ministère et l'établissement. Dans le cas d'un projet non subventionné au titre des nouvelles initiatives, l'établissement doit produire une demande écrite par lettre officielle afin de faire reconnaître ces superficies pour le financement du maintien des actifs immobiliers. La reconnaissance de ces superficies s'appuie notamment sur les besoins d'espace à long terme de chaque établissement et s'effectue, le cas échéant, par leur approbation dans un plan quinquennal d'investissements universitaires. La déclaration annuelle des locaux dans le système d'information sur les locaux universitaires ne constitue pas pour le Ministère une demande de reconnaissance de superficies aux fins de financement du maintien des actifs immobiliers.

1 Conditions liées à l'octroi des montants approuvés en vertu du Plan quinquennal d'investissements universitaires

1.1 L'aliénation d'un immeuble pour lequel un établissement a reçu des sommes à titre d'initiatives nouvelles et de parachèvements ne peut se faire sans l'accord préalable de la ministre. Le produit de cette aliénation est récupéré par le Ministère dans une proportion égale à celle de sa participation financière au coût de construction ou d'acquisition.

1.2 Les établissements sont assujettis aux étapes d'approbation établies par le Ministère.

1.3 Maintien des actifs immobiliers

1.3.1 Les montants alloués au titre du maintien des actifs immobiliers doivent être affectés strictement à cette fin par les établissements. Tout montant affecté à une autre fin sera récupéré par le Ministère.

1.3.2 Les établissements doivent, au préalable de l'octroi des subventions associées aux enveloppes normalisées de maintien des actifs, fournir au Ministère un budget détaillé des dépenses d'investissement par projet et par bâtiment au titre de chacune des enveloppes (réaménagement, rénovation, rattrapage en rénovation et correction des allocations normalisées pour la rénovation). Les projets autorisés devront être inscrits sous un numéro spécifique aux états financiers.

1.3.3 Les subventions du Ministère au titre du maintien des actifs immobiliers doivent être strictement affectées à des espaces reconnus au financement à ce titre.

1.4 Nouvelles initiatives

Dans le cadre d'un projet de nouvelles initiatives ou de parachèvements, les subventions sont versées aux conditions fixées dans un protocole d'entente, signé par le Ministère et l'établissement. Ces conditions portent notamment sur le suivi du projet et sur les superficies brutes totales qui sont considérées pour le financement relatif au maintien des actifs immobiliers.

2 Superficies reconnues pour le calcul des enveloppes normalisées

2.1 À compter du Plan quinquennal d'investissements universitaires 1997-2002, les superficies reconnues pour le calcul des enveloppes normalisées doivent avoir été autorisées dans le cadre d'un projet (construction ou achat) approuvé au plan quinquennal. À compter du Plan quinquennal d'investissements universitaires 2004-2009, les superficies financées excluent les espaces liés à la recherche pour les enveloppes de réaménagement et de rénovation. Seules l'enveloppe de rattrapage en rénovation, l'enveloppe de bonification de maintien des actifs pour les corrections aux allocations normalisées, ainsi que l'enveloppe pour la résorption du déficit d'entretien accumulé considèrent aussi les espaces liés à la recherche.

2.2 À compter du Plan quinquennal d'investissement 2008-2009, les allocations aux établissements pour le maintien des actifs immobiliers s'appuient au premier chef sur les superficies brutes totales inventoriées (m²) établies en considération des éléments suivants :

2.2.1 Les superficies brutes totales inventoriées (m²) dans le système d'information sur les locaux des universités de 2006-2007 et ajustées au 31 mai 2007;

2.2.2 Les variations des superficies brutes totales inventoriées (m²) associées soit aux projets inscrits aux plans quinquennaux d'investissement en fonction des superficies brutes totales inscrites aux protocoles d'entente, soit aux espaces reconnus aux plans quinquennaux d'investissement en fonction des déficits d'espaces d'enseignement à long terme, soit aux abandons d'espace;

2.2.3 Dans le cas spécifique d'un ajout aux superficies brutes inventoriées(m²) associé à un ajout d'espaces autorisé par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), les superficies brutes de cet ajout d'espaces sont reconnues au financement en conformité avec les superficies totales brutes autorisées par ce ministère jusqu'à concurrence du déficit d'espaces bruts de recherche à court terme de l'université concernée au lieu géographique de cet ajout d'espaces moins le surplus d'espaces bruts à court terme d'enseignement, le cas échéant;

Si une portion d'espaces d'enseignement est prévue au protocole d'entente relatif à un ajout d'espaces autorisé par le MDEIE, le maximum d'espaces bruts reconnus au financement inclut aussi le déficit d'espaces bruts à court terme d'enseignement au lieu géographique de cet ajout d'espace;

2.2.4 Les superficies des espaces inactifs sont considérées à 100 p. 100 en 2008-2009; cependant, lors des années ultérieures, ces superficies seront considérées à 50 p. 100 si elles sont inactives pour une deuxième année consécutive à compter de 2008-2009 ou bien seront considérées à 0 p. 100 si elles sont inactives pour une troisième année consécutive à compter de 2008-2009.

2.3 À compter du Plan quinquennal d'investissement 2008-2009, le pourcentage des espaces d'enseignement, applicable sur les superficies brutes totales inventoriées (m²) reconnues au financement pour déterminer les superficies reconnues liées à l'enseignement, de même que les valeurs de remplacement des espaces qui sont considérées dans le calcul des allocations pour le maintien des actifs immobiliers sont établis en fonction des niveaux des espaces bruts normalisés d'enseignement et de recherche par rapport au total des espaces normalisés. Ces derniers sont évalués en fonction de l'ampleur et des caractéristiques de l'effectif étudiant et du personnel ainsi que des normes d'espaces et de coûts du cadre normatif des investissements universitaires. Sont considérées également, le cas échéant, les superficies occupées par un autre établissement à titre gracieux.

Afin de pallier un effet potentiel de diminution du financement pour les espaces d'enseignement résultant du développement des activités de recherche, certains ajustements sont apportés par le Ministère dans des situations spécifiques. Ainsi, dans le cas d'un établissement présentant un déficit d'espace à court terme lié à l'enseignement ainsi qu'un déficit d'espace à court terme de recherche, tous deux étant d'au moins 5 p. 100, les espaces normalisés de recherche 2008-2009 sont considérés en fonction d'une valeur maximale, c'est-à-dire en fonction du taux de croissance des espaces normalisés d'enseignement entre 2007-2008 et 2008-2009.

2.4 Certaines superficies peuvent faire l'objet d'un financement au titre du maintien des actifs immobiliers alors qu'elles sont associées à des ajouts d'espaces non subventionnés en vertu de la Loi sur les investissements universitaires pour leur construction. Aux fins de financement, ces superficies doivent avoir été inscrites par le Ministère, à la suite d'une demande à cet effet de l'établissement, dans un plan quinquennal d'investissements en vertu d'un déficit d'espace d'enseignement à long terme. Par ailleurs, à compter du 5 août 2008, les projets immobiliers non subventionnés de plus de 1 million de dollars doivent obligatoirement avoir été approuvés par la ministre. Ils doivent donc ainsi respecter les règles spécifiées au point suivant concernant l'encadrement des projets d'infrastructures.

3 Conditions liées à l'encadrement des projets d'infrastructures

Tout projet de construction (ou de réfection) subventionné ou non subventionné en vertu de la Loi sur les investissements universitaires doit obligatoirement être approuvé par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport préalablement à son démarrage, soit avant la préparation des plans et devis, en tenant compte de l'évaluation des risques financiers assumés par les universités et selon un processus différencié selon le coût en capital du projet.

Pour un projet dont le coût estimé est inférieur à 1 million de dollars (projet subventionné uniquement)

Approbation des projets par la ministre à partir des données descriptives qu'elle peut exiger pour chacun des projets, à savoir les besoins d'espace comblés ou réaménagés par le projet, la répartition des coûts, les sources de financement et l'échéancier de réalisation.

Pour un projet dont le coût estimé est supérieur ou égal à 1 million de dollars et inférieur à 20 millions de dollars (projet subventionné ou non)

Approbation des projets par la ministre à partir des données descriptives qu'elle peut exiger pour chacun des projets, à savoir les besoins d'espace comblés ou réaménagés par le projet, la répartition des coûts, les sources de financement et l'échéancier de réalisation.

Pour un projet dont le coût estimé est supérieur ou égal à 20 millions de dollars et inférieur à 40 millions de dollars (projet subventionné ou non)

Approbation des projets par la ministre à partir des mêmes informations qui sont exigées au point précédent, auxquelles peuvent s'ajouter, pour les projets qu'elle identifiera, des analyses additionnelles dont la teneur peut être variable selon la taille du projet et qui peuvent inclure l'une ou l'autre des informations figurant au guide d'élaboration d'un dossier d'affaires conçu par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) pour les projets de partenariat public-privé (PPP) (la description des besoins, les résultats recherchés, les solutions possibles pour répondre aux besoins et leur analyse, l'évaluation et le choix de la solution la plus vraisemblable en tenant compte de l'analyse des risques et d'une analyse financière, une analyse de l'approche PPP versus le mode conventionnel, une analyse de la valeur et une analyse des coûts versus les bénéfices de chacune des composantes du projet).

Pour un projet dont le coût estimé est supérieur ou égal à 40 millions de dollars (projet subventionné ou non)

- Assujettissement de ces projets au mode de gouvernance des grands projets d'infrastructures publiques contenu dans la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructures publiques.

Un projet de construction (ou de réfection) non subventionné dont le coût estimé est supérieur à 20 millions de dollars est soumis aussi aux conditions suivantes :

CONDITIONS ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX PROJETS NON SUBVENTIONNÉS

Pour un projet dont le coût estimé est supérieur à 20 millions de dollars

En plus du processus d'approbation qui précède, la mesure d'encadrement envisagée inclut les deux exigences suivantes pour les projets de plus de 20 millions de dollars, soit des mesures analogues à celles exigées pour les projets subventionnés :

- la mise en place d'un comité de suivi et la transmission de façon régulière, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'un compte rendu de l'évolution des travaux;
- la détermination des sources de financement avant le démarrage des travaux.

De plus, afin d'éviter le fractionnement des projets de plus de 20 millions de dollars, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut indiquer que, lors de l'approbation d'un projet donné, il n'approuvera ultérieurement aucun projet associé au premier.

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2008-2013

**RÉPARTITION DES ENVELOPPES NORMALISÉES RÉPARTIES ET AJUSTÉES
ET DE L'ENVELOPPE DU DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION
POUR L'ANNÉE 2008-2009**

(en millions de dollars)

ÉTABLISSEMENTS	ENVELOPPES NORMALISÉES RÉPARTIES ET AJUSTÉES POUR LE PARC IMMOBILIER (Annexe A, section 1.1)				DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION (Annexe A, section 2)
	RÉAMÉNAGEMENT (A)	RÉNOVATION (B)	RATTRAPAGE (C)	ENVELOPPES NORMALISÉES RÉPARTIES ET AJUSTÉES (Annexe A, section 1.1) (D)=(A+B+C)	
Bishop's	0,424	2,117	0,993	3,534	0,071
Concordia	2,311	5,783	3,694	11,788	1,043
Laval	2,938	11,702	8,853	23,493	1,874
McGill	2,960	12,328	10,083	25,371	1,882
Montréal	2,979	10,482	8,068	21,529	2,227
HEC	0,596	1,142	0,490	2,228	0,525
Polytechnique	0,580	1,340	1,570	3,490	0,867
Sherbrooke	1,226	3,753	3,041	8,020	0,563
Total partiel sans l'UQ	14,014	48,647	36,792	99,453	9,052
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	0,094	0,128	0,000	0,222	0,131
Université du Québec à Chicoutimi	0,473	1,048	0,590	2,111	0,414
Université du Québec à Montréal	2,244	3,986	1,937	8,167	2,077
Université du Québec en Outaouais	0,307	0,747	0,406	1,460	0,294
Université du Québec à Rimouski	0,337	0,910	0,647	1,894	0,319
Université du Québec à Trois-Rivières	0,692	2,045	1,173	3,910	0,631
Institut national de la recherche scientifique	0,061	0,130	0,926	1,117	0,405
École nationale d'administration publique	0,080	0,097	0,000	0,177	0,124
École de technologie supérieure	0,543	0,932	0,063	1,538	0,212
Télé-université	0,053	0,052	0,000	0,105	0,195
Université du Québec (siège social)	0,176	0,538	0,382	1,096	0,146
Total partiel de l'UQ	5,060	10,613	6,124	21,797	4,948
TOTAL	19,074	59,260	42,916	121,250	14,000

* La répartition est établie sur la base des paramètres du nouveau Cadre normatif, approuvé le 6 avril 2004 et révisés le 28 mars 2006 et le 25 novembre 2008.

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2008-2013

**RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE AUTORISÉE POUR L'AJOUT AU PARC MOBILIER
LIÉ À LA CROISSANCE DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT ET DU PERSONNEL,
DE L'ENVELOPPE AUTORISÉE POUR LES CORRECTIONS
DES ALLOCATIONS NORMALISÉES POUR LA RÉNOVATION DES ESPACES,
AINSI QUE DE L'ENVELOPPE AUTORISÉE POUR LA RÉSORPTION
DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ
ANNÉE 2008-2009
(en millions de dollars)**

ÉTABLISSEMENTS	AJOUT AU PARC MOBILIER LIÉ À LA CROISSANCE DE L'EFFECTIF (Annexe A, section 1.2)	CORRECTIONS DES ALLOCATIONS NORMALISÉES POUR LA RÉNOVATION DES ESPACES (Annexe A, section 1.2) **	RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ (Annexe A, section 1.3) ***
	(A)	(B)	(C)
Bishop's	0,157	0,351	1,605
Concordia	1,764	1,205	5,224
Laval	0,264	3,113	14,211
McGill	1,670	3,474	15,803
Montréal	1,460	2,727	12,345
HEC	0,401	0,198	0,905
Polytechnique	0,338	0,444	1,921
Sherbrooke	1,741	0,999	4,471
Total partiel sans l'UQ	7,795	12,511	56,485
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	0,404	0,031	0,140
Université du Québec à Chicoutimi	0,605	0,238	1,082
Université du Québec à Montréal	0,774	0,819	3,680
Université du Québec en Outaouais	0,245	0,129	0,588
Université du Québec à Rimouski	0,324	0,218	0,998
Université du Québec à Trois-Rivières	0,654	0,411	1,873
Institut national de la recherche scientifique	0,066	0,316	1,387
École nationale d'administration publique	0,160	0,018	0,081
École de technologie supérieure	0,714	0,251	1,057
Télé-université	0,258	0,009	0,043
Université du Québec (siège social)	0,001	0,128	0,586
Total partiel de l'UQ	4,205	2,568	11,515
TOTAL	12,000	15,079	68,000

* La répartition est établie sur la base des paramètres du nouveau cadre normatif, approuvé le 6 avril 2004 et révisé le 28 mars 2006 et le 25 novembre 2008.

** La répartition de l'enveloppe liée aux corrections des allocations normalisées est établie en considération de la valeur de remplacement et de l'âge ajusté de tous les espaces (enseignement et recherche).

*** La répartition de l'enveloppe liée à la résorption du déficit d'entretien accumulé est établie en considération de la valeur de remplacement et de l'âge ajusté de tous les espaces âgés d'au moins cinq ans (enseignement et recherche).

SECTION 2

CADRE DE RÉFÉRENCE

1	Maintien des actifs.....	1
1.1	Enveloppes de maintien des actifs du par immobilier.....	1
1.2	Enveloppes de bonification	2
1.2.1	Enveloppement d'ajout normalisé au parc mobilier lié à l'évolution de l'effectif étudiant et du personnel.....	2
1.2.2	Enveloppe de corrections aux allocations normalisées maintien des actifs immobiliers (rénovation des bâtiments)	2
1.3	Enveloppement de résorption du déficit d'entretien accumulé	3
1.4	Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)	3
1.5	Efficacité énergétique	4
2	Mesure du discours sur le budget 1995-1996 Développement des systèmes d'information.....	4
3	Nouvelles initiatives	4
3.1	Les projets d'ajouts d'espace.....	4
3.2	Les projets d'infrastructures de recherche.....	4
3.3	Les projets autofinancés	5
4	Parachèvements	5
5	Liste des tableaux	5

1 MAINTIEN DES ACTIFS

Le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013 comprend les cinq enveloppes de maintien des actifs suivantes :

- l'enveloppe de réaménagement du parc immobilier;
- l'enveloppe de rénovation du parc immobilier;
- l'enveloppe de rattrapage du parc immobilier;
- l'enveloppe d'ajout normalisé au parc mobilier lié à l'évolution de l'effectif étudiant et du personnel (MAO-TIC);
- l'enveloppe de corrections aux allocations normalisées de maintien des actifs immobiliers;

et, à compter de 2008-2009, une enveloppe additionnelle liée au réinvestissement du gouvernement au titre de la rénovation par le Plan québécois des infrastructures :

- l'enveloppe de résorption du déficit d'entretien accumulé.

Depuis le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2005-2010, l'enveloppe de rattrapage du parc immobilier a été ajoutée pour les travaux de réfection majeurs du parc immobilier.

Une enveloppe particulière du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) destinée au maintien des actifs est aussi présentée.

Depuis les modifications apportées au Plan quinquennal d'investissements universitaires 2006-2011, une nouvelle enveloppe en efficacité énergétique destinée au maintien des actifs a été ajoutée.

Depuis le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2007-2012, a été ajoutée au titre d'une bonification, l'enveloppe de corrections aux allocations normalisées de maintien des actifs immobiliers pour la rénovation des bâtiments.

1.1 Enveloppes de maintien des actifs du parc immobilier

Enveloppes réparties

Pour l'année 2008-2009, le Ministère dispose d'une enveloppe de 121 250 000 \$ à distribuer aux établissements, dont 19 074 000 \$ pour le réaménagement, 59 260 000 \$ pour la rénovation et 42 916 000 \$ pour le rattrapage.

Les enveloppes de maintien des actifs sont réparties au prorata des besoins normalisés théoriques. Ces derniers sont basés sur la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété liés à l'enseignement (VRESPE) ou celle basée sur tous les espaces subventionnés en propriété (VRESP), selon le cas. Ces dernières sont calculées respectivement en multipliant les espaces inventoriés subventionnés en propriété par la valeur moyenne normalisée de remplacement des espaces, pour les espaces d'enseignement ou pour tous les espaces selon le cas (voir le tableau 1).

La valeur moyenne normalisée de remplacement des espaces est déterminée en premier lieu en calculant la somme des facteurs composés par la multiplication des espaces normalisés liés à l'enseignement ou bien de tous les espaces normalisés par le coût normé de remplacement, selon les catégories et sous-catégories d'espace, à laquelle somme totale sont ajoutés, les honoraires professionnels, les coûts relatifs aux aménagements extérieurs et le facteur régional de coût de construction. La division de cette somme globale par les espaces normalisés liés à l'enseignement ou par les espaces normalisés totaux, définit la valeur moyenne de remplacement des espaces d'enseignement ou de tous les espaces.

Besoins normalisés théoriques de réaménagement du parc immobilier

Les besoins en réaménagement du parc immobilier lié à l'enseignement sont estimés de la façon suivante :

$$0,5 \% \times \text{VRESPE}$$

Pour l'année 2008-2009, les besoins totalisent 25 904 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté aux tableaux 3 et 4 ci-joints.

Besoins normalisés théoriques de rénovation du parc immobilier

Les besoins en rénovation du parc immobilier lié à l'enseignement, pour l'ensemble des établissements, sont estimés de la façon suivante :

$$1,5 \% \times \text{VRESPE}$$

Ces besoins théoriques totaux sont répartis entre les établissements au prorata du produit de la VRESPE et de l'âge ajusté moyen des espaces subventionnés en propriété liés à l'enseignement de chacun des établissements.

Pour l'année 2008-2009, les besoins totalisent 77 715 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté aux tableaux 3 et 4 ci-joints.

Enveloppe de rattrapage du parc immobilier

L'enveloppe totale de rattrapage en rénovation dont le Ministère dispose, soit 42 916 000 \$ en 2008-2009, est répartie au prorata du produit de la $\text{VRESP}_{25\text{ans}+}$ et de l'âge moyen ajusté de tous les espaces subventionnés en propriété de 25 ans et plus. La $\text{VRESP}_{25\text{ans}+}$ est calculée pour chacun des établissements en multipliant les espaces subventionnés en propriété âgés de 25 ans et plus par la valeur moyenne normalisée de remplacement de tous les espaces (voir le tableau 1). La distribution de cette enveloppe entre les établissements est présentée aux tableaux 3 et 4 ci-joints.

1.2 Enveloppes de bonification

1.2.1 Enveloppe d'ajout normalisé au parc mobilier lié à l'évolution de l'effectif étudiant et du personnel

Cette enveloppe est répartie au prorata des besoins normalisés théoriques pour l'ajout au parc mobilier lié à l'enseignement. Ces besoins sont basés sur 50 p. 100 de la somme de la portion des besoins théoriques non distribués dans le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2003-2004 ainsi que de l'accroissement de la valeur normalisée du parc mobilier lié à l'enseignement depuis celui-ci, le tout conformément aux paramètres du cadre normatif.

Pour l'année 2008-2009, les besoins totalisent 37 940 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté au tableau 5 ci-joint.

Pour l'année 2008-2009, le Ministère dispose d'une enveloppe de 12 000 000 \$ à distribuer aux établissements pour l'enveloppe d'ajout normalisé au parc mobilier lié à l'évolution de l'effectif étudiant et du personnel.

1.2.2 Enveloppe de corrections aux allocations normalisées de maintien des actifs immobiliers (rénovation des bâtiments)

Cette enveloppe est répartie au prorata des besoins normalisés théoriques pour la rénovation de tous les espaces. Ces besoins sont basés sur la valeur normalisée de remplacement de tous les espaces subventionnés en propriété (VRESP). Le calcul de cette dernière est explicité à la section 1.1.

Besoins normalisés théoriques pour la bonification de la politique de maintien des actifs immobiliers (rénovation des bâtiments)

Les besoins en rénovation du parc immobilier, pour l'ensemble des établissements, sont estimés de la façon suivante :

$$1,5 \% \times \text{VRESP}$$

Les besoins théoriques de chaque établissement sont établis en distribuant les besoins totaux au prorata du produit de la VRESP et de l'âge ajusté moyen de tous les espaces subventionnés en propriété de chacun des établissements.

Pour l'année 2008-2009, les besoins totalisent 116 530 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté au tableau 6 ci-joint.

Pour l'année 2008-2009, le Ministère dispose d'une enveloppe de 15 079 000 \$ à distribuer aux établissements pour l'enveloppe de corrections aux allocations normalisées de maintien des actifs.

1.3 Enveloppe de résorption du déficit d'entretien accumulé

Cette enveloppe est répartie au prorata des besoins normalisés théoriques pour la rénovation de tous les espaces. Ces besoins sont basés sur la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété de 5 ans et plus (VRESP_{5ans+}). Cette dernière est calculée pour chacun des établissements en multipliant les espaces subventionnés en propriété âgés de 5 ans et plus par la valeur moyenne normalisée de remplacement de tous les espaces. Le calcul de cette dernière est explicité à la section 1.1.

Besoins normalisés théoriques pour la bonification de la politique de maintien des actifs immobiliers (rénovation des bâtiments)

Les besoins en rénovation du parc immobilier, pour l'ensemble des établissements, sont estimés de la façon suivante :

$$1,5 \% \times \text{VRESP}_{5ans+}$$

Les besoins théoriques de chaque établissement (voir 1.2.2) sont répartis entre les établissements au prorata du produit de la VRESP_{5ans+} et de l'âge ajusté moyen des espaces subventionnés en propriété âgés de 5 ans et plus de chacun des établissements.

Pour l'année 2008-2009, les besoins totalisent 103 201 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté au tableau 7 ci-joint.

Pour l'année 2008-2009, le Ministère dispose d'une enveloppe de 68 000 000 \$ à distribuer aux établissements pour l'enveloppe de résorption du déficit d'entretien accumulé.

1.4 Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)

Les principaux objectifs du FQRNT sont les suivants :

- encourager la formation des jeunes chercheurs et chercheuses en offrant des bourses d'études aux meilleurs étudiants et étudiantes;
- aider les chercheurs et les chercheuses en début de carrière à s'établir en tant que chercheurs et chercheuses autonomes et à affronter la compétition à l'échelle nationale et internationale;
- faciliter le regroupement de chercheurs et de chercheuses en équipes et dans des centres afin de maximiser leurs efforts et d'offrir un milieu stimulant aux étudiants et étudiantes;
- stimuler la diffusion de connaissances.

Le gouvernement accorde au FQRNT un montant de 2 170 000 \$ pour chacune des années du Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013.

Ce fonds est sous la responsabilité du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Ce dernier en fait la distribution aux établissements, laquelle est par la suite rapportée au Plan quinquennal d'investissements universitaires pour suivi et allocation de la subvention par le MELS.

Le tableau 8 indique les montants accordés aux établissements pour l'année 2007-2008.

1.5 Efficacité énergétique

L'enveloppe totale pour la réalisation de projets en efficacité énergétique dont le Ministère dispose, soit 3 000 000 \$ en 2008-2009, est allouée sur présentation de projets par les universités. Chaque projet est évalué selon sa qualité et se voit attribuer une subvention en fonction de critères définis dans la norme d'allocation. Sont admissibles les projets soumis après le 4 mai 2006 et dont la période de rendement du capital investi est entre 7 et 15 ans. Un premier projet déposé au MELS doit donner des économies d'énergie d'au moins 7 % par rapport à la consommation unitaire de l'année de référence 2002-2003.

2 MESURE DU DISCOURS SUR LE BUDGET 1995-1996

Développement des systèmes d'information

Depuis le discours sur le budget 1995-1996, les dépenses relatives au développement des systèmes d'information doivent être inscrites comme actif immobilisé.

Il s'agit du coût lié à la mise au point et à l'amélioration des logiciels et des sommes employées pour acquérir le matériel informatique nécessaire au soutien de cette activité.

Le montant des dépenses liées au développement des systèmes d'information pour l'ensemble du réseau universitaire est estimé à 14 000 000 \$ par année ou à 70 000 000 \$ pour la période quinquennale.

La répartition de cette enveloppe par établissement universitaire est présentée au tableau 9.

3 NOUVELLES INITIATIVES

L'enveloppe des nouvelles initiatives comporte deux sous-enveloppes :

- les projets d'ajout d'espace;
- les projets d'infrastructures de recherche.

3.1 Les projets d'ajouts d'espace

Trois projets de nouvelles initiatives totalisant 28 527 000 \$ sont inscrits au Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013.

L'annexe A présente la liste de ces projets.

3.2 Les projets d'infrastructures de recherche

Des projets ont été autorisés dans le cadre du Programme de soutien à la recherche (volet 2 : appui au financement d'infrastructures de recherche) du MDEIE. Les montants attribués par le MDEIE ont été virés, par la suite, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui procède à l'allocation de la subvention.

Des montants ont également été virés du MDEIE au MELS pour assurer la contrepartie du gouvernement du Québec à des projets de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI) accordés aux établissements universitaires. Ces projets sont notamment associés aux

programmes Fonds des leaders, Fonds des chaires de recherche, Fonds de l'avant-garde, Fonds des plateformes nationales et Fonds d'innovation 4^e concours.

L'annexe A présente la liste des projets concernés et leur montant respectif.

3.3 Les projets autofinancés

Certaines superficies des projets autofinancés par les universités peuvent faire l'objet d'une inscription au Plan quinquennal d'investissements aux fins du financement pour le maintien des actifs immobiliers ainsi que pour le fonctionnement, à la suite d'une demande officielle faite par l'établissement. Ces superficies, qui peuvent être reconnues aux fins du financement, sont cependant limitées par la valeur du déficit d'espaces bruts à long terme d'enseignement de l'établissement concerné. Le déficit d'espaces bruts à long terme d'enseignement considéré par le Ministère équivaut au déficit d'espace net à long terme d'enseignement divisé par 0,63 en conformité avec l'application du cadre normatif des investissements universitaires.

4 PARACHÈVEMENTS

On fait ici référence à des projets déjà approuvés par des plans antérieurs à titre de nouvelles initiatives mais qui ne sont pas complétés. Les montants inscrits sous la rubrique « parachèvements » correspondent à une estimation des dépenses non réalisées dans les années antérieures.

Ces projets sont présentés à l'annexe A.

5 LISTE DES TABLEAUX

Maintien des actifs immobiliers

Enveloppes attribuées pour le réaménagement et la rénovation du parc immobilier lié à l'enseignement, enveloppe attribuée pour le rattrapage en rénovation, enveloppe attribuée pour les corrections aux allocations normalisées pour la rénovation des espaces, enveloppe attribuée pour l'ajout normalisé au parc mobilier lié à l'enseignement et enveloppe de résorption du déficit d'entretien accumulé

Tableau 1 : Valeur de remplacement des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2008-2009

Tableau 2 : Ajustement de l'âge moyen des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2008-2009

Tableau 3 : Enveloppes théoriques de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2008-2009

Tableau 4 : Enveloppes réparties de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2008-2009

Tableau 5 : Enveloppes réparties associées à l'ajout normalisé au parc mobilier lié à la croissance de l'effectif étudiant et du personnel pour l'enseignement, année 2008-2009

Tableau 6 : Enveloppes réparties associées aux corrections des allocations normalisées pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche, année 2008-2009

Tableau 7 : Enveloppes réparties associées à la résorption du déficit d'entretien accumulé, année 2008-2009

Enveloppe du FQRNT

Tableau 8 : FQRNT pour l'année 2007-2008

Mesure du discours sur le budget 1995-1996

Tableau 9 : Développement des systèmes d'information pour le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013

POI 2008-2009 : MAINTIEN DES ACTIFS

Valeur de remplacement des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2008-2009

Établissements	Espaces subventionnés en propriété (m ² bruts)				Valeur moyenne normalisée de remplacement (\$ déc. 2008/m ²)		Valeur de remplacement des espaces ('000 \$ déc. 2008)		
	Totaux (ESP) (1)	Liés à l'enseignement (%) (2)	(ESPE) (3) = (1 x 2)	25 ans et + (ESP 25ans+) (4)	pour ESP (5)	pour ESPE (6)	Totaux (VRESP) (7) = (1 x 5)	Enseignement (VRESPE) (8) = (3 x 6)	25 ans et + (VRESP 25ans+) (9) = (4 x 5)
Bishop's	52 781	95,78%	50 554	49 732	2 432,07	2 427,94	128 367	122 742	120 952
Concordia	335 903	81,33%	273 190	163 422	2 549,65	2 450,97	856 435	669 580	416 669
Laval	516 216	68,26%	352 369	395 365	2 620,08	2 415,88	1 352 527	851 281	1 035 888
McGill	554 873	64,69%	358 947	468 973	2 586,90	2 389,46	1 435 401	857 689	1 213 186
Montréal	516 932	69,35%	358 492	383 802	2 583,28	2 407,38	1 335 380	863 026	991 468
École des hautes études commerciales	82 622	92,40%	76 343	29 035	2 263,13	2 259,94	186 984	172 531	65 710
École Polytechnique de Montréal	113 856	55,98%	63 737	64 546	2 872,49	2 638,19	327 050	168 150	185 408
Sherbrooke	219 118	69,06%	151 323	153 253	2 579,76	2 347,67	565 272	355 256	395 356
Total partiel sans l'UQ	2 392 301		1 684 955	1 708 128			6 187 416	4 060 255	4 424 637
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	13 230	72,85%	9 638		3 041,46	2 842,84	40 239	27 399	
Université du Québec à Chicoutimi	70 043	76,97%	53 912	42 532	2 693,80	2 541,64	188 682	137 025	114 573
Université du Québec à Montréal	332 336	81,72%	271 585	124 024	2 460,28	2 393,75	817 640	650 107	305 134
Université du Québec en Outaouais	39 696	92,81%	36 842	34 906	2 423,28	2 416,92	96 195	89 044	84 587
Université du Québec à Rimouski	54 734	74,83%	40 957	29 582	2 586,51	2 388,89	141 570	97 842	76 514
Université du Québec à Trois-Rivières	102 178	84,34%	86 177	73 302	2 423,38	2 327,16	247 616	200 548	177 639
Institut national de la recherche scientifique	62 980	11,32%	7 129	35 070	3 146,86	2 461,02	198 189	17 545	110 360
École nationale d'administration publique	11 798	88,59%	10 452	1 694	2 216,57	2 214,76	26 151	23 149	4 864
École de technologie supérieure	87 911	67,02%	58 918		2 871,41	2 667,04	252 429	157 137	
Télé-université	7 684	88,55%	6 804	24 961	2 241,75	2 242,46	17 226	15 258	61 391
Université du Québec (siège social)	29 712	75,25%	22 358		2 459,47	2 280,46	73 076	50 987	
Total partiel de l'UQ	812 302		604 772	366 071			2 099 013	1 466 041	935 062
TOTAL	3 204 603		2 289 727	2 074 199			8 286 429	5 526 296	5 359 699

POI 2008-2009 : MAINTIEN DES ACTIFS

Ajustement de l'âge moyen des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2008-2009

Établissements	Valeur de remplacement ('000 \$ déc. 2008)		Âge moyen réel SILU (ans)		Interventions ministérielles ('000 \$ déc. 2008)		Âge moyen ajusté (ans)		
	Espaces totaux (VRESP) (1)	Esp. Enseignement (VRESPE) (2)	Espaces 25 ans et + (VRESP _{25ans+}) (3)	ESP (4)	ESP _{25ans+} (5)	sur les ESP (6)	sur les ESPE (7)	ESPE (8)	ESP _{25ans+} (9)
Bishop's	128 367	122 742	120 952	42,653	44,346	29 013	6 396	28,747	30,554
Concordia	856 435	669 580	416 669	25,332	43,482	150 759	28 612	14,394	33,010
Laval	1 352 527	851 281	1 035 888	36,281	43,791	259 515	64 325	22,909	31,819
McGill	1 435 401	857 689	1 213 186	38,898	44,277	314 123	68 634	23,955	30,944
Montréal	1 335 380	863 026	991 468	35,854	44,574	316 398	65 029	20,240	30,292
École des hautes études commerciales	186 984	172 531	65 710	20,458	37,067	28 842	5 913	11,032	27,773
École Polytechnique de Montréal	327 050	168 150	185 408	27,190	44,381	76 705	7 334	13,282	31,533
Sherbrooke	565 272	355 256	395 356	30,226	40,207	110 698	20 087	17,607	28,639
<u>Total partiel sans l'UQ</u>	6 187 416	4 060 255	4 424 637			1 286 053	266 330		
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	40 239	27 399		10,190		814	766	7,781	
Université du Québec à Chicoutimi	188 682	137 025	114 573	21,652	27,513	25 813	5 655	12,748	19,174
Université du Québec à Montréal	817 640	650 107	305 134	18,450	31,501	105 299	23 322	10,217	23,636
Université du Québec en Outaouais	96 195	89 044	84 587	36,094	39,816	38 007	4 208	13,976	17,874
Université du Québec à Rimouski	141 570	97 842	76 514	25,282	40,465	20 499	4 975	15,500	31,468
Université du Québec à Trois-Rivières	247 616	200 548	177 639	28,438	35,522	43 269	10 858	16,994	24,592
Institut national de la recherche scientifique	198 189	17 545	110 360	26,907	41,325	38 190	1 748	12,291	31,249
École nationale d'administration publique	26 151	23 149		9,000		332	646	6,970	
École de technologie supérieure	252 429	157 137	4 864	12,561	50,000	5 620	4 872	9,898	47,922
Télé-université	17 226	15 258		7,000		143	302	5,595	
Université du Québec (siège social)	73 076	50 987	61 391	31,310	36,000	15 662	3 071	17,582	23,183
<u>Total partiel de l'UQ</u>	2 099 013	1 466 041	935 062			293 648	60 423		
TOTAL	8 286 429	5 526 296	5 359 699			1 579 701	326 753		

(8) = (4) - {(6) ÷ [2% x (1)]} - {(7) ÷ [2% x (2)]}

(9) = (5) - {(6 + 7) ÷ [2% x (1)]}

PQI 2008-2009 : MAINTIEN DES ACTIFS

Enveloppes théoriques de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2008-2009

Établissements	Valeur de remplacement (000 \$ déc. 2008)		Âge moyen ajusté (ans)		Valeur de remplacement des espaces multiplié par leur âge moyen ajusté (000 \$)		Enveloppes théoriques liées à l'enseignement avant récup. taxes (000 \$)		Enveloppe de rattrapage (000 \$) en rénovation ²
	Esp. Enseignement (VRESPE) (1)	Espaces 25 ans et + (VRESP 25ans+) (2)	pour les ESPE (3)	pour les ESP 25ans+ (4)	pour les ESPE (5) = (1 x 3)	pour les ESP 25ans+ (6) = (2 x 4)	Réaménagement (7) = 0,5% x (1)	Rénovation ¹ (8)	
Bishop's	122 742	120 952	28,747	30,554	3 528 464	3 695 567	614	2 962	993
Concordia	669 580	416 669	14,394	33,010	9 637 935	13 754 244	3 348	8 090	3 694
Laval	851 281	1 035 888	22,909	31,819	19 501 996	32 960 920	4 256	16 369	8 853
McGill	857 689	1 213 186	23,955	30,944	20 545 940	37 540 828	4 288	17 245	10 083
Montréal	863 026	991 468	20,240	30,292	17 467 646	30 033 549	4 315	14 662	8 068
École des hautes études commerciales	172 531	65 710	11,032	27,773	1 903 362	1 824 964	863	1 598	490
École Polytechnique de Montréal	168 150	185 408	13,282	31,533	2 233 368	5 846 470	841	1 875	1 570
Sherbrooke	355 256	395 356	17,607	28,639	6 254 992	11 322 600	1 776	5 250	3 041
Total partiel sans l'UQ	4 060 255	4 424 637			81 073 703	136 979 142	20 301	68 051	36 792
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	27 399		7,781		213 192		137	179	
Université du Québec à Chicoutimi	137 025	114 573	12,748	19,174	1 746 795	2 196 823	685	1 466	590
Université du Québec à Montréal	650 107	305 134	10,217	23,636	6 642 143	7 212 147	3 251	5 575	1 937
Université du Québec en Outaouais	89 044	84 587	13,976	17,874	1 244 479	1 511 908	445	1 045	406
Université du Québec à Rimouski	97 842	76 514	15,500	31,468	1 516 551	2 407 743	489	1 273	647
Université du Québec à Trois-Rivières	200 548	177 639	16,994	24,592	3 408 113	4 368 498	1 003	2 861	1 173
Institut national de la recherche scientifique	17 545	110 360	12,291	31,249	215 646	3 448 640	88	181	926
École nationale d'administration publique	23 149	4 864	6,970	47,922	1 555 342	233 093	116	135	63
École de technologie supérieure	157 137		9,898		85 369		786	72	
Télé-université	15 258		5,595		896 453		76	752	382
Université du Québec (siège social)	50 987	61 391	17,582	23,183			255		
Total partiel de l'UQ	1 466 041	935 062			17 685 432	22 802 080	7 331	14 844	6 124
TOTAL	5 526 296	5 359 699			98 759 135	159 781 222	27 632	82 895	42 916

¹ L'enveloppe théorique globale de rénovation est égale à 1,5 % de la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété liés à l'enseignement (VRESPE) de l'ensemble des universités; elle est répartie entre les établissements au prorata du produit de leur VRESPE par l'âge moyen ajusté de leurs espaces subventionnés en propriété liés à l'enseignement (ESPE) : (8) = (1,5 % x 5 526 296) x [(5) ÷ 98 759 135].

² L'enveloppe théorique globale de rattrapage en rénovation est égale à 42,916 millions de dollars; elle est répartie entre les établissements au prorata du produit de la valeur normalisée de remplacement de leurs espaces subventionnés en propriété âgés de 25 ans et plus (VRESP 25ans+) par l'âge moyen ajusté de ces mêmes espaces (ESP 25ans+) : (9) = 42 916 x [(6) / 159 781 222].

POI 2008-2013 : MAINTIEN DES ACTIFS

Enveloppes réparties de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2008-2009

Établissements	Enveloppes théoriques liées à l'enseignement après récupération de taxes de vente ('000 \$) ³		Enveloppes réparties liées à l'enseignement ('000 \$)		Rattrapage en rénovation ('000 \$) Enveloppe du MELS (7)
	Réaménagement (1)	Rénovation (2)	Réaménagement (4)	Rénovation (5)	
Bishop's	576	2 777	424	2 117	993
Concordia	3 139	7 584	2 311	5 783	3 694
Laval	3 990	15 346	2 938	11 702	8 853
McGill	4 020	16 167	2 960	12 328	10 083
Montréal	4 045	13 746	2 979	10 482	8 068
École des hautes études commerciales	809	1 498	596	1 142	490
École Polytechnique de Montréal	788	1 758	580	1 340	1 570
Sherbrooke	1 665	4 922	1 226	3 753	3 041
Total partiel sans l'UQ	19 032	63 798	14 014	48 647	36 792
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	128	168	94	128	222
Université du Québec à Chicoutimi	642	1 374	473	1 048	590
Université du Québec à Montréal	3 048	5 227	2 244	3 986	1 937
Université du Québec en Outaouais	417	980	307	747	406
Université du Québec à Rimouski	458	1 193	337	910	647
Université du Québec à Trois-Rivières	940	2 682	692	2 045	1 173
Institut national de la recherche scientifique	83	170	61	130	926
École nationale d'administration publique	109	127	80	97	177
École de technologie supérieure	737	1 223	543	932	63
Télé-université	71	68	53	52	105
Université du Québec (siège social)	239	705	176	538	382
Total partiel de l'UQ	6 872	13 917	5 060	10 613	6 124
TOTAL	25 904	77 715	19 074	59 260	42 916
					78 334

³ Une récupération de taxes de vente de 6,25 % a été appliquée aux enveloppes théoriques de réaménagement et de rénovation du tableau 3.

PQI 2008-2013 : BONIFICATION DE LA POLITIQUE DE MAINTIEN DES ACTIFS

**Enveloppes réparties associées à l'ajout normalisé au parc mobilier en 2008-2009
associé à la croissance de l'effectif étudiant et du personnel
depuis le PQI 2003-2008**

Établissements	Valeur normalisée du parc mobilier liée à l'enseignement (000\$ de déc. 2008) valeur de 2008-2009 valeur la plus élevée ant. de 2003-2004 ou avant (1) (2)	Ajout normalisé au parc mobilier (000\$ de déc. 2008) lié à l'évolution de l'effectif étudiant et du personnel depuis le PQI 2003-2004 Après récup. de taxes de vente (3)=50% x (1-2) si > 0 (4)=(3)x93,75%	Ajout normalisé au parc mobilier (000 de déc. 2008) lié au montant non distribué en 2003-2004 Après récup. de taxes de vente (5)	Ajout normalisé réparti (000 de déc. 2008) (7)=(6) x (12 000 / 37 940)
Bishop's	7 438	531	1 081	157
Concordia	74 908	4 796	303	1 764
Laval	87 110	569	512	264
McGill	91 640	5 086	663	1 670
Montréal	100 437	4 215	54	1 460
École des Hautes études commerciales	19 441	1 296	199	401
École Polytechnique de Montréal	21 335	929	726	338
Sherbrooke	48 784	5 098	3 538	1 741
Total partiel sans l'UQ	451 093	22 520	3 538	7 795
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	5 969	1 318	42	404
Université du Québec à Chicoutimi	15 173	1 979	57	605
Université du Québec à Montréal	70 066	2 468	133	774
Université du Québec en Outaouais	10 385	737	83	245
Université du Québec à Rimouski	9 791	1 012	76	324
Université du Québec à Trois-Rivières	22 721	2 122	78	654
Institut national de la recherche scientifique	1 716	221	31	66
École nationale de l'administration publique	3 203	507	318	160
École de technologie supérieure	20 483	2 067	20	714
Télé-université	7 971	850	1	258
Université du Québec (siège social)	910		1	1
Total partiel de l'UQ	168 388	13 281	839	4 205
TOTAL	619 481	35 801	4 377	12 000
		33 563	37 940	

PQI 2008-2009 : BONIFICATION DE LA POLITIQUE DE MAINTIEN DES ACTIFS
Enveloppes réparties associées aux corrections des allocations normalisées
pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche

Établissements	Valeur (000 \$ déc. 2008)		Age moyen (ans)		Valeur (000 \$ déc. 2008) multiplié par leur âge moyen ajusté (000 \$) pour les ESP (5) = (1 x 4)	Besoins théoriques pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche Avant récupération		Enveloppes réparties (000 \$) (8)
	(1)	(2)	(3)	(4)		Après récupération	des taxes de vente ⁵ des taxes de vente	
Bishop's	128 367	35 409	42,653	28,861	3 704 800	2 892	2 711	351
Concordia	856 435	179 371	25,332	14,860	12 726 624	9 933	9 312	1 205
Laval	1 352 527	323 840	36,281	24,309	32 878 579	25 661	24 057	3 113
McGill	1 435 401	382 757	38,898	25,565	36 696 027	28 641	26 851	3 474
Montréal	1 335 380	381 427	35,854	21,572	28 806 817	22 483	21 078	2 727
École des hautes études commerciales	186 984	34 755	20,458	11,164	2 087 489	1 629	1 527	198
École Polytechnique de Montréal	327 050	84 039	27,190	14,342	4 690 551	3 661	3 432	444
Sherbrooke	565 272	130 785	30,226	18,658	10 546 845	8 232	7 718	999
Total partiel sans l'UQ	6 187 416	1 552 383			132 137 732	103 132	96 686	12 511
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	40 239	1 580	10,190	8,227	331 046	258	242	31
Université du Québec à Chicoutimi	188 682	31 468	21,652	13,313	2 511 923	1 961	1 838	238
Université du Québec à Montréal	817 640	128 621	18,450	10,585	8 654 719	6 755	6 333	819
Université du Québec en Outaouais	96 195	42 215	36,094	14,152	1 361 352	1 063	997	129
Université du Québec à Rimouski	141 570	25 474	25,282	16,285	2 305 467	1 799	1 687	218
Université du Québec à Trois-Rivières	247 616	54 127	28,438	17,508	4 335 261	3 384	3 173	411
Institut national de la recherche scientifique	198 189	39 938	26,907	16,831	3 335 719	2 603	2 440	316
École nationale d'administration publique	26 151	978	9,000	7,130	186 457	146	137	18
École de technologie supérieure	252 429	10 492	12,561	10,483	2 646 213	2 065	1 936	251
Télé-université	17 226	445	7,000	5,708	98 326	77	72	9
Université du Québec (siège social)	73 076	18 733	31,310	18,493	1 351 394	1 055	989	128
Total partiel de l'UQ	2 099 013	354 071			27 117 877	21 166	19 844	2 568
TOTAL	8 286 429	1 906 454			159 255 609	124 298	116 530	15 079

⁴ L'enveloppe théorique globale de rénovation est égale à 1,5 % de la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété (VRESP) de l'ensemble des universités; elle est répartie entre les établissements: au prorata du produit de leur VRESP par l'âge moyen ajusté de leurs espaces subventionnés en propriété (ESP) : (8) = (1,5 % x 8 286 429) x [(5) ÷ 159 255 609].

PQI 2008-2009 : RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ

Enveloppes réparties associées à la résorption du déficit d'entretien accumulé

Établissements	Espaces subventionnés en propriété (ESP _{5ans+}) (1)	Valeur (\$ déc. 2008/m ²) normalisée de remplacement pour ESP (2)	Valeur (000 \$ déc. 2008)		Âge moyen (ans) pour les ESP _{5ans+} (5)	Valeur (000 \$ déc. 2008) multiplié par leur âge moyen ajusté (000 \$) pour les ESP (7) = (3 x 6)	Besoins théoriques pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche		Enveloppes réparties (000 \$) (8)
			Valeur de remplacement 5 ans et plus (VRESP _{5ans+}) (3) = (1 x 2)	Total des interventions ministérielles en réam. et rénov. (4)			Avant récupération des taxes de ventes (6) ⁴	Après récupération des taxes de ventes ⁵ (7)	
Bishop's	52 781	2 432,07	128 367	35 409	42,653	3 704 800	2 598	2 436	1 605
Concordia	234 925	2 549,65	598 977	179 371	35,101	12 056 209	8 456	7 928	5 224
Laval	493 236	2 620,08	1 292 318	323 840	37,910	32 800 323	23 006	21 568	14 211
McGill	527 138	2 586,90	1 363 653	382 757	40,781	36 473 627	25 582	23 983	15 803
Montréal	471 556	2 583,28	1 218 161	381 427	39,046	28 492 786	19 984	18 735	12 345
École des hautes études commerciales	82 622	2 263,13	186 984	34 755	20,458	2 087 489	1 464	1 373	905
École Polytechnique de Montréal	72 499	2 872,49	208 253	84 039	41,471	4 434 539	3 110	2 916	1 921
Sherbrooke	190 007	2 579,76	490 172	130 785	34,395	10 320 081	7 238	6 786	4 471
Total partiel sans l'UQ	2 124 764		5 486 885	1 552 383		130 369 854	91 438	85 725	56 485
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	11 995	3 041,46	36 482	1 580	11,000	322 318	226	212	140
Université du Québec à Chicoutimi	66 076	2 693,80	177 996	31 468	22,864	2 496 216	1 751	1 642	1 082
Université du Québec à Montréal	299 491	2 460,28	736 832	128 621	20,254	8 492 726	5 957	5 585	3 680
Université du Québec en Outaouais	38 659	2 423,28	93 682	42 215	37,035	1 358 764	953	893	588
Université du Québec à Rimouski	42 457	2 586,51	109 815	25 474	32,586	2 304 687	1 616	1 515	998
Université du Québec à Trois-Rivières	98 719	2 423,38	239 234	54 127	29,378	4 321 762	3 031	2 842	1 873
Institut national de la recherche scientifique	48 711	3 146,86	153 287	39 938	33,910	3 201 092	2 245	2 105	1 387
École nationale d'administration publique	11 798	2 216,57	26 151	978	9,000	186 457	131	123	81
École de technologie supérieure	65 610	2 871,41	188 393	10 492	15,738	2 440 255	1 712	1 605	1 057
Télé-université	7 684	2 241,75	17 226	445	7,000	98 326	69	65	43
Université du Québec (siège social)	29 486	2 459,47	72 520	18 733	31,550	1 351 338	948	889	586
Total partiel de l'UQ	720 686		1 851 618	354 071		26 573 941	18 639	17 476	11 515
TOTAL	2 845 450		7 338 503	1 906 454		156 943 795	110 077	103 201	68 000

⁴ L'enveloppe théorique globale de rénovation est égale à 1,5 % de la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété (VRESP) de l'ensemble des universités; elle est répartie entre les établissements au prorata du produit de leur VRESP par l'âge moyen ajusté de leurs espaces subventionnés en propriété (ESP) : (8) = (1,5 % x 7 338 503) x [(7) ÷ 156 943 795].

PQI 2008-2013 : FQRNT
Subventions Équipements
pour l'année 2007-2008

Établissements	Projets de recherche en équipe	Établissement de nouveaux chercheurs	Subventions pour l'année 2007-2008
Bishop's		250 000	250 000
Concordia		248 219	382 370
Laval	134 151	362 212	597 597
McGill	235 385	49 940	139 525
Montréal	89 585		
École des hautes études commerciales			
École Polytechnique de Montréal	164 747	125 833	290 580
Sherbrooke	48 000	62 073	110 073
Total partiel sans l'UQ	671 868	1 098 277	1 770 145
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	31 100		31 100
Université du Québec à Chicoutimi			
Université du Québec à Montréal	14 560	119 045	133 605
Université du Québec en Outaouais			
Université du Québec à Rimouski			
Université du Québec à Trois-Rivières			
Institut national de la recherche scientifique	25 657	128 161	25 657
École nationale d'administration publique	86 224		214 385
École de technologie supérieure			
Télé-université			
Université du Québec (siège social)			
Total partiel de l'UQ	157 541	247 206	404 747
TOTAL	829 409	1 345 483	2 174 892

Source : Tableau du FQRNT approuvé en avril 2007.

PQI 2008-2013 : DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Mesure du discours sur le budget 1995-1996 et relèvement de 14 millions de dollars de l'enveloppe

Établissements	Année 2008-2009 (000 \$)	Année 2009-2010 (000 \$)	Année 2010-2011 (000 \$)	Année 2011-2012 (000 \$)	Année 2012-2013 (000 \$)	Plan 2008-2013 (000 \$)
Bishop's	71	71	71	71	71	355
Concordia	1 043	1 043	1 043	1 043	1 043	5 215
Laval	1 874	1 874	1 874	1 874	1 874	9 370
McGill	1 882	1 882	1 882	1 882	1 882	9 410
Montréal	2 227	2 227	2 227	2 227	2 227	11 135
École des hautes études commerciales	525	525	525	525	525	2 625
École Polytechnique de Montréal	867	867	867	867	867	4 335
Sherbrooke	563	563	563	563	563	2 815
	<u>9 052</u>	<u>45 260</u>				
Total partiel sans l'UQ						
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	131	131	131	131	131	655
Université du Québec à Chicoutimi	414	414	414	414	414	2 070
Université du Québec à Montréal	2 077	2 077	2 077	2 077	2 077	10 385
Université du Québec en Outaouais	294	294	294	294	294	1 470
Université du Québec à Rimouski	319	319	319	319	319	1 595
Université du Québec à Trois-Rivières	631	631	631	631	631	3 155
Institut national de la recherche scientifique	405	405	405	405	405	2 025
École nationale d'administration publique	124	124	124	124	124	620
École de technologie supérieure	212	212	212	212	212	1 060
Télé-université	195	195	195	195	195	975
Université du Québec (siège social)	146	146	146	146	146	730
	<u>4 948</u>	<u>24 740</u>				
Total partiel de l'UQ						
TOTAL	14 000	70 000				

